

Dictée du lundi 22 mai 2017

Délices de la jeune saison

Déjà le brouillard se **résout** en perles sur les branches et les rayons du soleil font paraître plus fraîches les teintes **bleu clair** dont se colorent les hauteurs du ciel. Dès les premiers beaux jours, les **perce-neige** se sont empressées d'ouvrir leurs clochettes délicates. **Quoique** les giboulées déploient, parfois furtivement, quelques ombres sur les clartés printanières, la lumière rit à travers l'ondée ; à ce signe, on se convainc que les frimas et les tristesses de l'hiver s'en sont **allés** et se sont dissipés sous le souffle des **zéphyr**s.

Les premières violettes qu'on a **vues** éclore au pied des haies, les corolles **jaune clair** des jonquilles, les pétales festonnés des primevères, les chatons des saules **douillettement** emmitoufflés nous annoncent des floraisons nouvelles et leurs parfums **subtils**.

Les aubépines se vêtent de **blanc**, l'herbe est constellée de pâquerettes fraîches écloses, les ruisseaux courent plus jaseurs et plus cristallins. Partout, les prés, les bois, les coteaux, les collines se sont **habillés** d'une tendre verdure. Il n'y a pas un coin de paysage qui ne **soit** embelli et où l'on ne **voie** pas s'épanouir avec les fleurs la gaîté (gaieté) de la jeune saison.

Mille bruissements d'ailes, mille rumeurs joyeuses, mille chants d'oiseaux se croisent d'ans l'air aux **résonances** légères ; de toute(s) part(s), monte l'hymne **varié** de la nature qui **ressuscite**. Quelles délices (signaler le pluriel) de respirer **cette** atmosphère si tiède où flottent des **effluves** embaumés !

Bonjour printemps ! **Quels que** puissent être les attraites de l'été ou les grâces alanguies de l'automne, tu me plais plus que **toute** autre saison parce que ta beauté, ton charme, **ramène** dans tous les cœurs la joie et l'espérance.

➤ **Les difficultés :**

- Les adjectifs de couleur, Les noms composés
- Conjugaison du subjonctif, Verbe vêtir, convaincre, résoudre
- Genre des noms : les pétales, un délice / des délices, l'atmosphère, les effluves  
Perce-neige est masc OU fém → empressés, empressées

➤ La virgule, dans une phrase, peut indiquer l'énumération → accord au pluriel avec tous les sujets (attention, le masculin l'emporte)

➤ Elle peut indiquer aussi la mise en valeur d'un nom par des synonymes ou une gradation, une précision: **Lorsque le sujet est composé de plusieurs noms synonymes ou en gradation, le verbe s'accorde avec le dernier d'entre eux :**

*ex : C'est un incompetent, un incapable qui a été nommé à ce poste, c'est inadmissible ! (synonyme)*

*Une heure, une minute, une seconde, me paraissait une éternité.(gradation)*

*Ici, le nom « charme » précise « beauté » → ramène*

## ORTHOGRAPHE :

### 1. Le pluriel des noms composés : orthographe nouvelle

- Dans les noms composés (avec trait d'union) du type pèse-lettre (verbe + nom) ou sans-abri (préposition + nom), **le second élément prend la marque du pluriel seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel.**

Ancienne orthographe : un compte-gouttes, des compte-gouttes / un après-midi, des après-midi

Nouvelle orthographe : un compte-goutte, des compte-gouttes / un après-midi, des après-midis

- **Observations :**

.) Restent invariables les mots comme prie-Dieu (à cause de la majuscule) ou trompe-la-mort (à cause de l'article).

.) On écrit des garde-pêches qu'il s'agisse d'hommes ou de choses. Cette régularisation du pluriel aboutit à une règle simple et unique et supprime des incohérences (pourquoi, en ancienne orthographe, un cure-dent mais un cure-ongles

*(remarque toute personnelle, le sens des mots n'est plus aussi subtil : des abat-jours ou des perce-neiges !!)*

### ✚ RAPPEL de la RÈGLE :

L'accord des mots composés est complexe et dépend de la nature des mots :

les adverbes, prépositions et verbes restent invariables. Les noms et adjectifs prennent souvent la marque du pluriel.

#### » A. Orthographe traditionnelle

##### 1. Nom composé de deux noms, deux adjectifs, ou d'un nom et d'un adjectif

Dans ce cas, le pluriel s'applique aux deux mots, sauf s'il y a une préposition, ou un nom dérivé d'un verbe.

Exemples : des chefs-lieux, des grands-parents, des gardes-malades, des basses-cours,

Exceptions : des demi-portions, des pique-niques, des timbres-poste, des gardes-chasse, des années-lumière.

##### 2. Nom composé contenant une préposition

Si le nom composé comprend une préposition, seul le premier nom prend la marque du pluriel.

Exemples : *des arcs-en-ciel, des chefs-d'oeuvre.*

**Exceptions** : *des pot-au-feu, des tête-à-tête.*

### 3. Nom composé contenant un ou deux verbes

Le **verbe** est invariable, seul le nom se met au pluriel selon le sens.

Exemples :

- des *porte-monnaie* (qui transportent **la** monnaie);
- des *chasse-neige* (qui chassent **la** neige);
- des *perce-neige* (qui poussent dans **la** neige);
- des *tire-bouchons* (qui retirent **les** bouchons);
- des *porte-avions* (qui transportent **les** avions);
- des *sèche-cheveux* (qui sèchent **les** cheveux);
- des *laissez-passer* (ce mot contient deux verbes);
- des *savoir-faire* (ce mot contient deux verbes);
- des *abat-jour* (qui rabattent **le** jour, au sens de « lumière »);
- des *trompe-la-mort* (qui échappent à **la** mort);
- des *prie-Dieu* (il n'y a qu'**un** Dieu).

### 4. Nom composé d'un adverbe et d'un nom

Si le nom est composé d'un **adverbe** suivi d'un **nom**, seul le nom se met au pluriel.

Exemples : *des contre-offres, des avant-premières, des arrière-pensées.*

**Exceptions** : *des après-midi.*

### 5. Nom composé contenant un élément savant

Les éléments savants sont invariables.

Exemples : *des micro-ordinateurs, des hispano-indiens, des anti-inflammatoires.*

#### » B. Rectifications orthographiques

Les *Rectifications de l'orthographe de 1990* conseillent de **souder** les éléments de nombreux mots composés. **Dans ce cas**, il faut suivre les règles habituelles de formation du pluriel des noms.

Exemples : *des portemonnaies, des tirebouchons, des mangetouts.*

**Dans les autres cas**, le second mot prend la marque du pluriel seulement s'il s'agit d'un nom et que le nom composé est au pluriel, sans tenir compte du sens.

Exemples : *un abat-jour -> des abat-jours ; un après-midi -> des après-midis ; un sèche-cheveu -> des sèche-cheveux.*

**Exception** : Lorsque le second mot du nom composé est précédé d'un article ou qu'il s'écrit avec une majuscule, il ne prend pas la marque du pluriel : *un prie-Dieu -> des **prie-Dieu** ; un trompe-la-mort -> des **trompe-la-mort**.*

## Quelques remarques :

- Résonner **MAIS** résonance, assonance

- **Amour, délice et orgue :**

Les mots *amour*, *délice* et *orgue* sont généralement masculins au singulier et féminins au pluriel.

Pierre et Louise filent *le parfait amour*.

Ils ont parlé de leurs *premières amours*.

Les 56 millions d'Italiens savent tout désormais des *amours tumultueuses* de Donatella.

Peu de femmes aiment parler de leurs *amours clandestines*.

Cette pomme est *un vrai délice*.

Ils s'abandonnaient aux *pures délices* de la rêverie.

Pierre a acheté *un bel orgue* pour son fils.

Ces *orgues portatifs* coûtent moins de 100 \$.(instrument individuel)

Les *grandes orgues* de cette cathédrale ont plus de cent ans.

[“the great organs” désigne en fait un seul instrument]

- **Le mot « hymne » :**

Le mot *hymne* est masculin lorsqu'il désigne un chant exprimant la joie ou célébrant une personne ou une chose.

Il est féminin quand il désigne un cantique latin de la tradition chrétienne qui se chante à l'église.

Ils ont entonné *Ô Canada, l'hymne national canadien*.

Les habitants souhaitent qu'un des leurs compose *un hymne* à la mémoire de leur héros.

Je n'ai pas oublié les mots des *hymnes latines* que nous chantions à l'église.

L'annonce récente de l'entrée en vigueur de la **nouvelle orthographe** proposée par l'*Académie française* en 1990 a fait grand bruit. Pourtant ce n'est pas la première fois que les règles régissant l'orthographe française changent.

Il y a eu notamment une grande réforme en 1740 où un mot sur quatre était changé. Par la suite, certaines modifications d'une moindre importance ont été réalisées en 1835, 1878 ou encore 1935. En 1990, le gouvernement a demandé au Conseil supérieur de la langue française de « résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques ». Le but était de se rapprocher des pratiques et préoccupations des francophones et de « mettre fin à des hésitations, à des

incohérences impossibles à enseigner de façon méthodique, à des 'scories' de la graphie, qui ne servent ni la pensée, ni l'imagination, ni la langue, ni les utilisateurs ».

Cependant, l'objectif n'est pas de réformer l'orthographe mais de simplement proposer des ajustements sans que ceux-ci deviennent la norme. La nouvelle orthographe est recommandée, mais en aucun cas obligatoire !

## L'Académie française et la « réforme de l'orthographe »

Le 05 février 2016

Langue française

L'Académie française tient tout d'abord à rappeler qu'elle n'est pas à l'origine de ce qui est désigné sous le nom de « réforme de l'orthographe », dont la presse se fait l'écho depuis quelques jours, et qui devrait être appliquée dans les programmes scolaires à compter de la prochaine rentrée.

Le texte auquel il est fait allusion émane du Conseil supérieur de la langue française : il a été publié dans les « Documents administratifs » du *Journal officiel* le 6 décembre 1990. Étant donné la mission de défense et d'illustration de la langue française assignée à l'Académie par son fondateur, il était naturel que Maurice Druon, Secrétaire perpétuel à cette date, fût étroitement associé à la préparation de ce rapport. Alors qu'elle ne disposait pas encore du texte du rapport, l'Académie, dans sa séance du 3 mai 1990, a été informée des idées directrices du projet, dont elle a approuvé l'inspiration et le principe. Dès que le document leur a été communiqué, les membres de l'Académie se sont attachés, dans la séance du 10 janvier 1991, à étudier les dispositions prévues par le Conseil et ont ouvert un large débat sur cette question, où s'est exprimée une grande diversité d'opinion. Au terme de cet échange de vues, l'Académie a assorti son approbation d'une invitation à la mesure et à la prudence dans la mise en œuvre des mesures préconisées, mettant en garde contre toute imposition impérative des recommandations.

La Compagnie a rappelé à cette occasion son attachement au principe selon lequel doivent être exclues toute *réforme* et même toute simplification de l'orthographe. Ce principe est conforme à sa position constante : hostile à toute réforme visant à modifier autoritairement l'usage, l'Académie n'a jamais été pour autant fermée à des ajustements appelés par les évolutions de la langue, et que les différentes éditions de son *Dictionnaire* se sont attachées à refléter.

C'est bien improprement que le terme de « réforme » est employé pour désigner les « rectifications » orthographiques proposées par le Conseil supérieur, qui ont été approuvées par l'Académie, et qu'elle a choisi de mentionner dans la neuvième édition de son *Dictionnaire*, en tenant compte pour chaque cas des évolutions réelles de l'usage. Il convient d'observer que ces ajustements ne concernent que quelque 2000 mots (soit 3 à 4% du lexique français) – la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en cours de publication, comptera environ 59000 entrées.

L'Académie a constaté que ces ajustements étaient conformes, dans leurs principes et dans leur effet, à ceux qu'elle a elle-même pratiqués à plusieurs reprises dans la troisième édition du *Dictionnaire* (1740), la sixième (1835), la septième (1878) et la huitième (1935). En effet, les rectifications proposées ne consistent en aucune manière à simplifier des graphies résultant d'une évolution étymologique ou phonétique, mais visent à mettre fin à une anomalie, à une incohérence, ou, simplement, à une hésitation, et ainsi à permettre l'application sans exceptions inutiles d'une règle simple, à souligner une tendance phonétique ou graphique constatée dans l'usage, ou encore à faciliter la création de mots nouveaux, notamment dans les domaines scientifique et technique, et, de manière générale, à rendre plus aisés l'apprentissage de l'orthographe et sa maîtrise.

Certaine que l'usage ne saurait être modifié par décret, l'Académie, opposée à toute prescription de caractère obligatoire en matière d'orthographe, a préféré, pour présenter ces modifications limitées et mesurées, suivre la voie de la *recommandation* : elle a approuvé la résolution selon laquelle, dans tous les

cas, les deux graphies – la graphie actuelle et la graphie proposée par le Conseil supérieur – devront être admises. L'Académie a donné son aval à ces recommandations, mais en demandant qu'elles soient soumises à l'épreuve du temps. Concernant la plupart des cas, elle s'en tient, dans la neuvième édition de son *Dictionnaire*, à présenter la graphie traditionnelle à l'entrée principale, tout en mentionnant la possibilité d'une graphie rectifiée.

Elle s'est proposé, selon une procédure qu'elle a déjà suivie à plusieurs reprises, de juger à terme des graphies que l'usage, législateur suprême, aura retenues et de confirmer ou infirmer les modifications recommandées.